

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 10 juillet 2020*

*L'an deux mille vingt et le dix juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Pierre LAULAGNET.*

*Date de convocation : 03 juillet 2020.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14  
Votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

Présents : M. LAULAGNET, BOUNIARD, GUIGON, BOMBRUN, THOMAS, EUVRARD, MERCOYROL, PUEYO, GONIEAUX, LEYNON, LAMOINE, GUICHARD, FARGIER, ALLEOUD.

Excusés : Mr Michel PREVOST a donné procuration à Mr Pierre LAULAGNET

Absents :

Mme Carole THOMAS a été élue secrétaire

**Objet : Représentant de la collectivité au sein du syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant de la collectivité auprès du syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, auquel elle est adhérente.

Le représentant ainsi désigné siègera notamment au sein d'un des collèges électoraux su syndicat mixte : ces collèges électoraux désigneront ensuite des représentants titulaires et suppléants qui formeront alors le « comité syndical » de

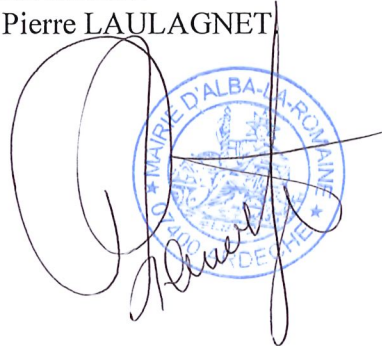
.../...

l'établissement, organe délibérant du syndicat mixte.  
Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'élire Monsieur Philippe EUVRARD représentant de la collectivité au sein du collège électoral du syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 juillet 2020.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 15 juillet 2020.  
LE MAIRE  
Pierre LAULAGNET



*Certifiée exécutoire  
par sa transmission en  
Préfecture le 16 JUL. 2020*

**LE MAIRE  
LAULAGNET Pierre**

